

ÉQUIPE DYNAMIQUE



CHARGÉ(E) DE PROJET - DIRECTION DE L'URBANISME

POSTE TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET POUR UNE DURÉE MINIMALE DE 2 ANS – 2^E CONCOURS

Urbaine, contemporaine et ouverte sur le monde, Brossard est la 12^e ville en importance au Québec avec plus de 88 000 habitants. Sa situation géographique enviable, en bordure du fleuve St-Laurent et à proximité de Montréal, la qualité des services municipaux offerts, l'accessibilité de ses commerces et de ses grandes voies de circulation combinée à la vie paisible de ses quartiers font de Brossard un milieu propice à l'épanouissement des individus et des familles et un lieu de travail des plus stimulants pour ses employés. La Ville est à la recherche d'un(e) (1) candidat(e) professionnel(le) afin de combler le poste temporaire de chargé(e) de projet à la Direction de l'urbanisme.

Sous la responsabilité du chef de division, le chargé de projet en urbanisme est responsable de l'analyse, de la planification, de l'organisation et du suivi des projets d'aménagement du territoire et de développement urbain dans un contexte de développement durable.

PRINCIPALES TÂCHES

- Analyse, commente des propositions de construction et de développement, négocie avec les requérants, formule des recommandations qui sont acheminées au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal;
- Informe et conseille les citoyens, promoteurs et entrepreneurs dont les projets doivent être modifiés pour rencontrer les exigences et orientations prévues aux règlements d'urbanisme;
- Conçoit, des plans et des projets d'aménagement et de développement urbain demandant des connaissances techniques et professionnelles complexes et s'assure de leur conformité avec les lois et règlements existants;
- Élabore, planifie et coordonne des études et analyses concernant les changements à apporter au niveau de l'organisation et des méthodes de travail du personnel, révisé et maintient à jour les documents techniques de la Direction;
- Prépare des rapports d'expertise, des études de faisabilité, des analyses de retombées fiscales en lien avec des projets d'aménagement et de développement urbain et estime le coût de projets, d'actions, dans le but d'alimenter le budget et le programme triennal d'immobilisation;
- Élabore des règlements de modification aux règlements d'urbanisme, coordonne les différentes étapes du processus et met en place les moyens de communication appropriés, le tout dans le respect des lois et directives applicables;
- Documente, présente et participe à la défense de dossiers relevant de principes urbanistiques et réglementaires relevant de la cour ou devant un tribunal administratif ;
- Planifie, prépare, organise et anime des consultations publiques, au cours desquelles il présente des propositions et des projets;
- Définit les mandats, les étapes, les échéanciers, planifie, répartie, révisé le travail d'une équipe et met en place les outils de suivi et de contrôle des projets de développement auprès de ces personnes;
- Rédige des devis d'appel d'offre, avec la division approvisionnement, assure le suivi de mandats octroyés à des firmes de consultants externes, analyse, évalue et vérifie la qualité technique des plans et documents préparés et fait le suivi budgétaire;
- Exerce un suivi fonctionnel auprès du personnel technique (technicien en urbanisme, technicien en dessin assisté par ordinateur, etc.) lors de la réalisation de différents mandats en urbanisme; Oriente et supervise le travail de temporaires, étudiants et stagiaires;
- Agit comme porte d'entrée pour les projets de développements et exerce un rôle d'intégrateur au sein du projet et coordonne les interactions avec les représentants des autres directions de la Ville (ex.: génie et travaux publiques); fait le suivi entre les professionnels impliqués et les intervenants internes et externes;
- Représente la direction de l'urbanisme sur certains comités internes et externes et assure le suivi auprès de la direction des décisions et recommandations prises sur ces comités.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme ou dans une discipline connexe combiné à un diplôme universitaire de deuxième cycle en urbanisme;
- De quatre (4) années à moins de cinq (5) années d'expérience en urbanisme dans le milieu municipal pour des fonctions et des tâches comparables;
- Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Maîtrise de la langue française orale et écrite;
- Avoir une très bonne connaissance de la législation et la réglementation en matière d'urbanisme et dans les domaines connexes;
- Bonne connaissance du milieu municipal;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Aptitude pour le travail d'équipe;
- Habilités en gestion, organisation et planification de projet;
- Posséder du leadership;
- Démontrer de la créativité dans l'organisation et dans la réalisation de son travail;
- Faire preuve de jugement, de rigueur, posséder une approche client.

Le salaire horaire se situe entre 35,66 \$ et 45,48 \$ (évaluation provisoire) et les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. L'horaire de travail est de 33,75 heures par semaine.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Brossard souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi que le formulaire d'accès à l'égalité* (voir les informations ci-dessous) en mentionnant le numéro de concours **EXT-2018-07** dans l'objet du courriel au plus tard le 8 avril 2018 à l'adresse suivante :

VILLE DE BROSSARD
Direction des ressources humaines
2001, boulevard de Rome, Brossard (Québec) J4W 3K5
Courrier électronique : resshum@brossard.ca

***Veuillez remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi et le joindre à votre curriculum vitae :**

<http://www.ville.brossard.qc.ca/Carrieres.aspx>